

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [andrée-ann jean](#)

<https://www.cadre21.org/membres/20744ac92c3b1bda675513aa>

Date d'obtention : 2022-03-01 19:17:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a 4 étapes à suivre préliminaires et qu'il faut démystifier si nous avons à faire à un cas d'un acte de malveillance ou un acte impulsif. Selon le cas, les étapes sont différentes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'intervention se fera plus rapidement et sera beaucoup plus claire. Je serai aussi plus confiante lors des rencontres avec les adolescents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Limites les discussions au strict minimum et demander aux parents de ne pas ébruiter l'affaire pour protéger la jeune victime, les autres personnes impliquées ainsi que leur vie privée.